

LE SITE CULTUREL DES « CLIMATS » DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE : UN GÉO-SYSTÈME COHÉRENT

Krystel Lepresle, Directrice de l'Association des climats de Bourgogne.

La présentation de la candidature des climats du vignoble de Bourgogne dans un colloque sur les biens en série conduit nécessairement à s'interroger sur la nature du bien, la catégorie à laquelle il appartient. Les climats : sont-ils des biens en série, un paysage culturel, un site culturel ?

Pour répondre à cette question il nous faudra partir de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) : les climats sont le résultat d'une construction historique et culturelle progressive.

Le périmètre que nous allons vous présenter reflète parfaitement les fondements de la VUE. Construction culturelle au final, et c'est le plus important, d'un système global d'organisation d'un territoire, avec ses dynamiques historiques, ses logiques de fonctionnement, son exploitation viticole, ses éléments constitutifs avec son parcellaire si structurant bien évidemment mais aussi son interdépendance avec les centres urbains qui lui sont indissociables.

Je voudrais insister sur l'importance de la matérialité du bien que nous présentons à l'inscription et nous avons donc particulièrement travaillé sur l'identification des attributs de ce bien. Attributs que vous trouverez détaillés sous plusieurs rubriques.

Nous reviendrons brièvement sur la définition du terme de climat pour ceux qui penseraient encore qu'en Bourgogne quand on parle de climats on lève les yeux au ciel.

La Valeur Universelle Exceptionnelle

Les climats sont une construction culturelle inscrite dans le sol où elle est le reflet de l'évolution des communautés humaines qui l'ont occupé et exploité :

- construction culturelle dont le patrimoine bâti constitue une trace tangible, que ce

soient les lieux de vie et de production, etc., ou les édifices emblématiques du pouvoir politique et économique tels le Palais Ducal à Dijon ou les Hospices de Beaune ;

- construction culturelle sur le long terme qui est devenu le modèle, la référence des vignobles de terroir dans le monde.

L'examen approfondi de la VUE démontre que le site des climats est un géo-système issu de différentes dynamiques historiques.

Une construction culturelle

Afin de vous présenter le projet de périmètre, vous nous permettrez donc d'évoquer (même trop brièvement, mais nous nous soumettons à l'exercice) les différentes dynamiques historiques ayant abouti à la constitution de ce géo-système des climats, géo-système donc que reflète en toute logique notre proposition de périmètre.

Le site des climats est une construction culturelle issue de quatre temps longs et successifs, sans interruption :

- le temps de la géologie ;
- le temps de l'émergence (époque gallo-romaine et haut moyen-âge) ;
- le temps de la construction (époque des abbayes et des ducs) ;
- le temps de la reconnaissance (époque moderne et surtout contemporaine).

Géologie

Les Côtes de Beaune et de nuits s'étirent sur un mince talus de 50km de long sur 1 km de large dont les caractéristiques géomorphologiques forment un site topographiquement

délimité entre Hautes-Côtes et plaine de Saône par une faille géologique.

Cette grande faille court le long de la Côte, sous les vignes, sous certains villages comme Pommard ou Vosne-Romanée et le long de la route départementale 74.

La Côte, qui s'inscrit au cœur d'un carrefour climatique, comme vous le voyez, est caractérisée par une unité globale de sols argilo-calcaires orientés à l'Est ou Est-Sud-Est, mais, à l'intérieur de cette unité de façade si je puis dire de très nombreuses failles, principales et secondaires, découpent et juxtaposent des couches d'âge et de nature géologique différents qui créent une grande diversité de sols et de micro-terroirs qui jouissent de conditions physiques différentes et plus ou moins favorables suivant leur position, altitude, et exposition.

C'est évidemment là l'une des origines fondamentales de la différenciation et de la hiérarchisation de ces micro-terroirs ou climats à travers la culture du monocépage (pinot noir et chardonnay) qui a pour mission d'interpréter les caractères propres à chaque climat. Cette diversité des sols se lit également dans le paysage à travers la mosaïque des climats.

Histoire médiévale

La carte suivante montre le temps de l'émergence et celui de la construction (*Fig. a*).

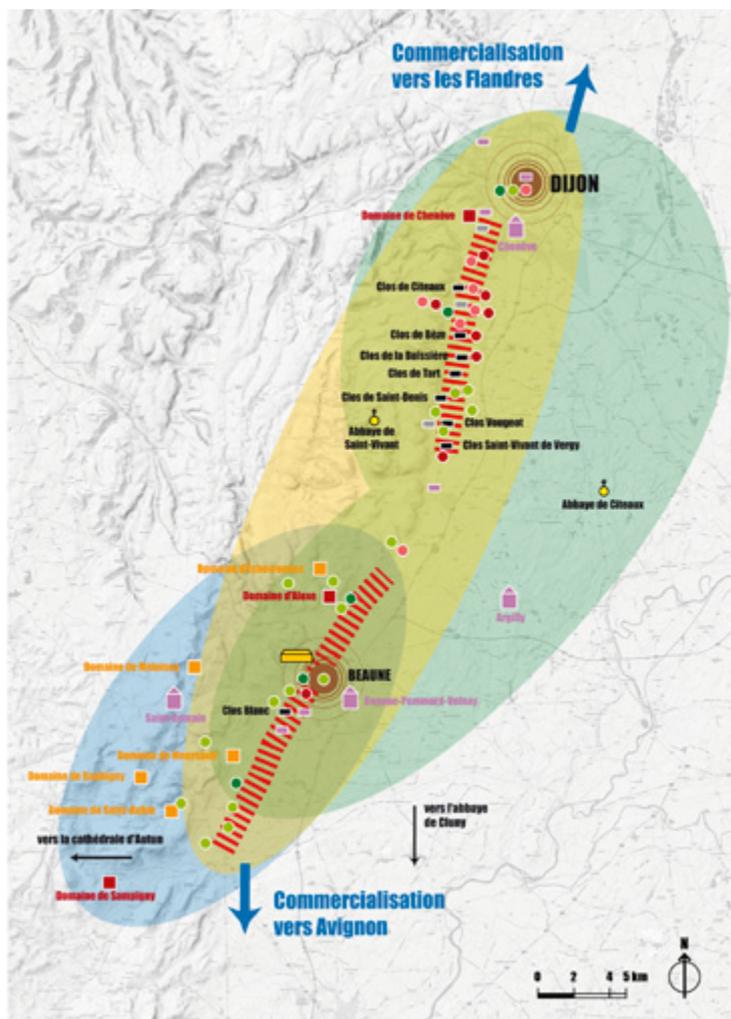


Fig. a :
Dynamique
historique
de l'époque
médiévale.

La mise au jour récente d'une plantation de vigne gallo-romaine à Gevrey-Chambertin atteste de la présence de la vigne depuis deux mille ans sur les Côtes viticoles de Beaune et de Nuits.

Mais c'est à l'époque médiévale qu'arrivent sur le territoire les nouveaux acteurs qui vont donner à l'héritage gallo-romain une toute autre dimension.

La cartographie que vous avez sous les yeux (Fig. a) matérialise pour la première fois et de manière schématique les zones d'influence et d'intervention successives, entre le VII^{ème} et le XIII^e siècle, des clergés séculier et régulier, puis de la viticulture princière et laïque.

C'est la présence du clergé régulier, avec les deux grands ordres de Cluny et de Cîteaux, tous deux nés en Bourgogne (ici en vert), qui va façonner le territoire, permettre l'émer-

gence d'un parcellaire ordonné du vignoble ainsi que l'édification d'un bâti spécifique, et qui va jeter les bases de méthodes modernes de culture et de vinification.

Ces communautés monastiques sont présentes dans les villes de Dijon et Beaune, où elles ont leur cellier (ex : abbaye de Saint-Bénigne à Dijon fortement possessionnée sur la Côte).

A leur suite les puissants Ducs Valois de Bourgogne, établis à Dijon et à Beaune, et dont la souveraineté s'étendait jusqu'aux Flandres, vont encourager la production de vins de qualité. Par son ordonnance de 1395, Philippe le Hardi, en ordonnant l'arrachage du « déloyal gamay » sur le vignoble de coteau, établit le premier texte réglementaire fondateur d'une politique de qualité, la première de l'histoire du vin.

Aux XIV^e et XV^e siècles, la cour des ducs de Bourgogne règne sur l'art et le goût dans l'Europe entière, elle offre au vignoble un considérable rayonnement économique et culturel. A partir de marchés de gros des villes de Beaune et de Dijon, les réseaux commerciaux d'exportation vont prendre une importance considérable - par la route du Nord en direction des Flandres, mais aussi par la route du Sud vers Avignon et la Cour des Papes.

Concrètement, cette double intervention, notamment depuis les villes, a :

- modelé le territoire par la mise en place d'un parcellaire viticole spécifique à la Bourgogne avec une réelle organisation territoriale, que ce soit la place de la vigne, celles des voies de circulation, les villages groupés renfermant les lieux de la production ;
- favorisé la recherche de l'excellence et progressivement la hiérarchisation des crus confortant ainsi bien logiquement la parcelisation ;
- laissé des traces tangibles par la production d'un bâti caractéristique, les nombreux attributs, dont l'authenticité et l'intégrité sont encore réelles pour beaucoup. Citons en exemples le Clos de la perrière à Fixin et bien sûr le Clos de Vougeot dont les murs sont en place depuis 1170 environ.

Histoire moderne et contemporaine

Entre le XVI^e et le XIX^e siècle, on assiste à un double mouvement de différenciation et de hiérarchisation des climats, qui apparaissent sur les étiquettes, dans la littérature et sur les cartes :

- on note le développement du négoce, implanté dans les villes de Dijon, Beaune et Nuits ;
- et les premières représentations cartographiques de la différenciation des climats comme celle de Morelot (1831), Lavalley (1855) et, dans la lignée, l'émergence d'une culture savante de leur classification.

Ce double mouvement va aboutir au XIX^e et au XX^e siècle à l'affirmation d'un modèle de référence exemplaire basé sur la reconnaissance juridique de la hiérarchisation légale du vignoble : la création des Appellations d'Origine contrôlée par les décrets de 1936 (Fig. b).

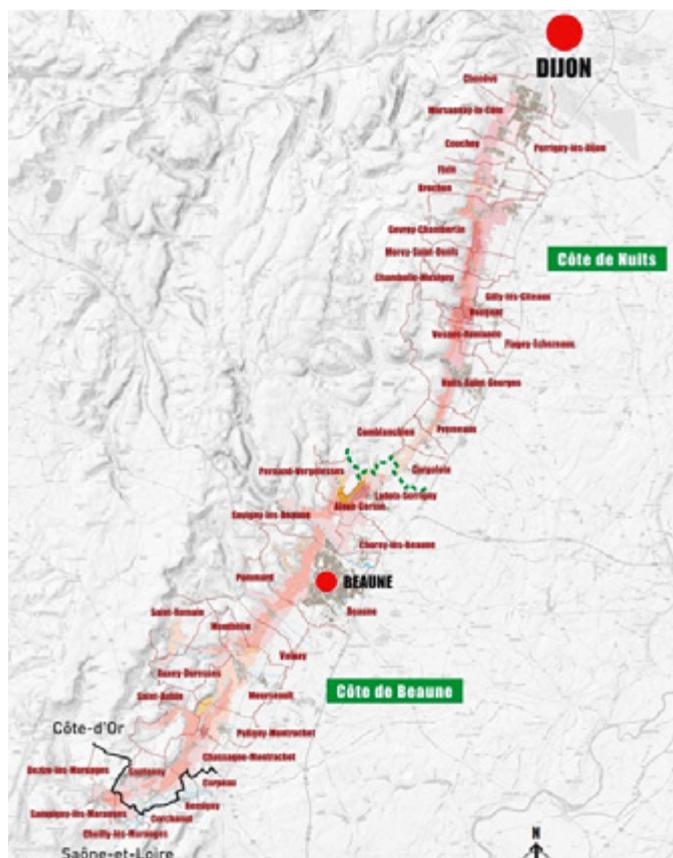


Fig. b : Les appellations d'origine contrôlée.

Un modèle de production viticole de terroir

La recherche d'une relation entre le vin et les conditions naturelles du lieu qui le produit existe depuis les temps les plus anciens et en d'autres territoires, mais nulle part comme en Bourgogne la volonté d'identifier un cru par son terroir d'origine n'a été autant poussée à l'extrême.

Délimités, nommés, hiérarchisés au cours des siècles, les climats ont été préservés dans leur diversité, grâce à la règle du mono-cépage. Le site des Climats du vignoble de Bourgogne

constitue un conservatoire unique et vivant de savoir-faire techniques et de traditions.

Comme le montre l'analyse comparative, les climats sont devenus au XX^e s. la référence, l'archétype, le berceau, de la localisation territoriale fine d'une production agricole dans l'objectif d'en révéler et d'en sublimer les qualités dans toutes leurs nuances.

Les climats ou l'émergence historique d'un géo-système

Concrètement, notre démonstration repose sur une succession de cartes. Le géo-système des climats est une construction culturelle issue de quatre temps longs et successifs, sans interruption.

Ces différents temps ont abouti à la mise en place progressive d'un géo-système cohérent (un véritable projet de territoire qui aboutit fin XIX^e-début XX^e s.) qui lui-même se définit par au moins trois éléments complémentaires et indissociables :

- un élément productif (le plus évident) : la zone des climats (y compris les villages viticoles) ;
- un élément de pouvoir politique et réglementaire, et par la suite scientifique et technique : principalement Dijon, capitale de la province de Bourgogne ;
- un élément de commerce et de négoce : principalement Beaune.

Les attributs de la VUE

Les conclusions du vaste recensement du patrimoine architectural, urbain et paysager que nous avons engagé dès 2010 ont été capitales pour nous aider à préciser notre proposition de périmètre.

Deux millénaires de viticulture sont inscrits dans le site culturel des Climats. Les attributs matériels recensés sont autant de supports tangibles de l'expression de la Valeur Universelle Exceptionnelle du site des Climats de Bourgogne. Ils sont associés à un ensemble d'attributs immatériels qui illustrent égale-

ment une culture du territoire. Les éléments cités sont considérés à titre d'exemples, leur liste est donc non-exhaustive.

1. Les attributs structurants liés à l'organisation du site des climats

L'implantation des villages viticoles et les morphologies urbaines ; les parcelles de vignes ; les murets.

2. Les attributs figuratifs liés à l'émergence du site des climats

Monastère des Bernardines (Dijon), Palais des Ducs et des États de Bourgogne (Dijon), Les Hospices de Beaune, l'ancien hôtel des Ducs de Bourgogne à Beaune, actuel musée du vin de Bourgogne, etc.

3. Les attributs matérialisant une exploitation du site des climats

L'habitat vigneron et les ensembles viticoles, les cuveries, les celliers, les cabottes (ou cabotes), les meurgers, les caves, les carrières, etc.

4. Les attributs illustrant une culture scientifique et technique du territoire liée au site des climats

Lycée viticole de Beaune (XIX^e siècle), l'Institut oenologique et agronomique de Bourgogne à Dijon (XX^e siècle), l'Institut universitaire de la Vigne et du Vin Jules-Guyot (XX^e siècle), etc.

5. Les attributs témoignant d'une culture sociale du site des climats

La vente aux enchères publiques des vins des Hospices de Beaune, la Confrérie des Chevaliers de Tastevin, la Saint-Vincent Tournante, etc.



Corton
© Jean-Louis Bernuy.

Catégorie et critères selon lesquels l'inscription est proposée

Catégorie : site culturel

Aux termes de l'article 1 de la Convention pour la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), le site culturel correspond aux « œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature [...] qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique ».

Critères proposés : (iii) et (v)

(iii) Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
(v) Un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire qui soit représentatif d'une culture ou de l'interaction humaine avec l'environnement.

Périmètre du bien

La « zone centrale » [ou zone d'inscription du patrimoine mondial dans sa réalité physique] de notre périmètre se définit ainsi selon trois facteurs :

- l'étendue du géo-système [et pas uniquement la zone de présence des climats] ; ce géo-système intègre bien évidemment les délimitations physiques du site naturel (délimitations du coteau), l'ensemble du parcellaire viticole clairement identifié et progressivement nommé depuis l'époque moderne, les centres urbains des villes et villages de la côte viticole pleinement liés au développement politique, économique, social et culturel de la viticulture de terroir, les voies de communication majeures (ancienne route médiévale actuelle route des Grands Crus, ancienne route royale actuelle RD 974 et enfin voie de chemin de fer) qui structurent le site culturel et témoignent de sa construction progressive ;

- la concentration géographique des attributs recensés, c'est-à-dire les éléments de matérialité, le bâti spécifique lié à la mise en place et à l'exploitation du parcellaire des Climats.
- les limites d'un patrimoine dans sa réalité historique la plus aboutie, c'est à dire ce patrimoine tel qu'il se définit à la fin du XIX^e siècle et dans le premier tiers du XX^e siècle. Il nous faut arrêter une « époque de référence » en sorte.

Le périmètre de « zone centrale » proposé a donc été déterminé en retenant les territoires les plus significatifs du géo-système (critères géomorphologiques, présence de climats, sites urbains, etc.) qui détenaient une forte identité historique et bénéficiaient déjà d'un ensemble très complet de mesures de protections et de gestion. Les limites du périmètre reposent sur des éléments physiques du territoire et/ou les réalités foncières permanentes des Climats.

La « zone tampon » [ou zone de sensibilité renfermant plus largement les enjeux de gestion], dont le tracé est continu, se définit quant à elle :

- à l'Ouest, sur les Hautes Côtes, par la courbe de niveau la plus haute et tient compte des co-visibilités sur ou depuis la zone centrale (enjeux paysagers) ;
- au Sud, par des délimitations physiques permettant de prendre en compte les enjeux paysagers ;
- à l'Est, par les points de vue « sur la plaine » depuis l'autoroute qui apparaît comme la limite d'extension du site culturel la plus avancée au XX^e siècle (il est difficile de prendre la totalité de la plaine dans la zone tampon, les points de vue portant très loin) ;
- au Nord, par le contournement autoroutier (ou voie rapide) de Dijon exprimant l'étendue de l'agglomération (les enjeux de gestion sont ainsi largement couverts).

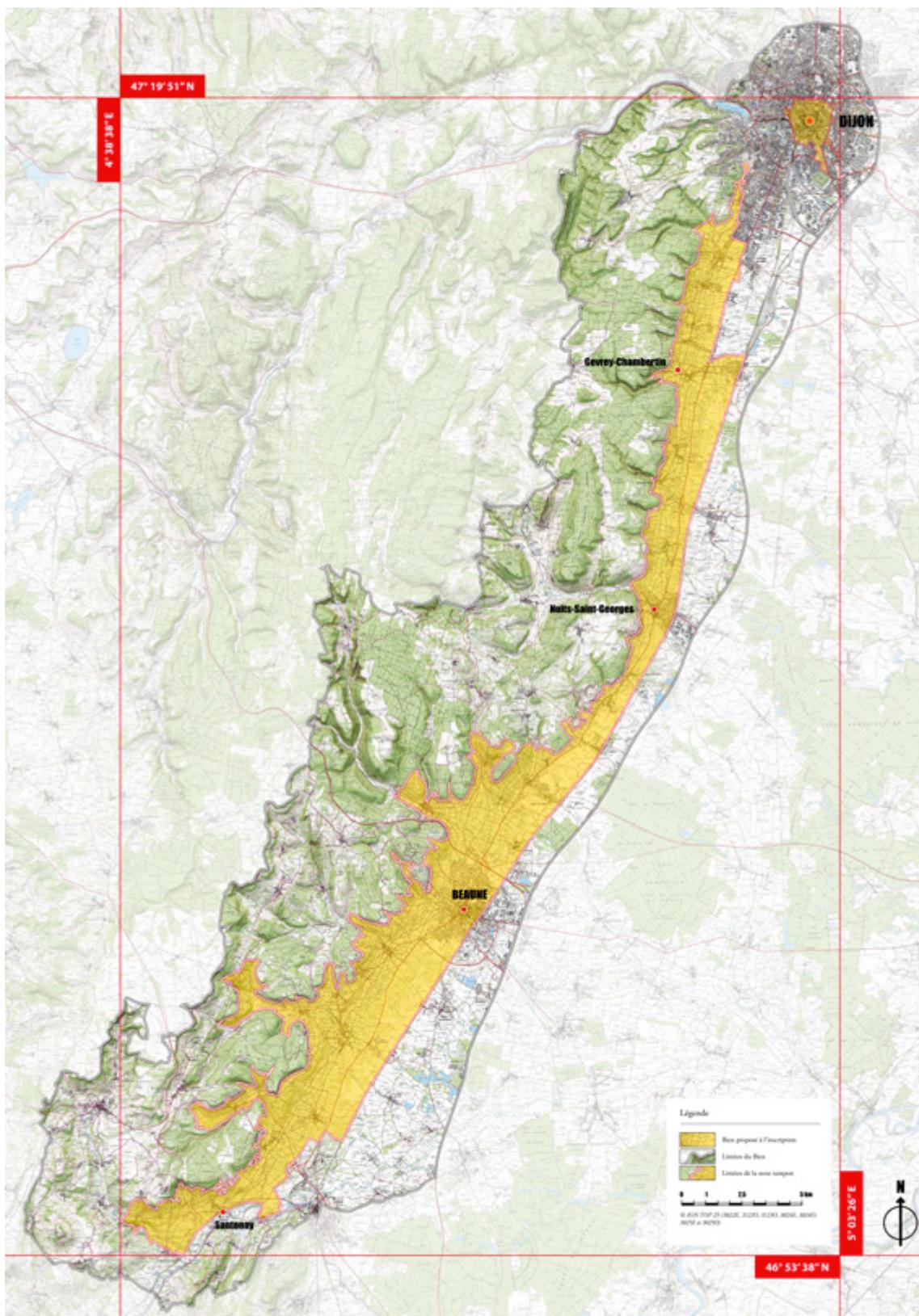


Fig. c :
Périmètre du bien.